

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1837.

Rapport fait par M. MAST DE VRIES, au nom de la commission des naturalisations.

MESSIEURS,

Par requête adressée à la Chambre des Représentans, le 16 mai 1836, le sieur Alexandre De Maurissens, receveur de l'enregistrement et des domaines à Echternach, province de Luxembourg, demande la naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Vlierden (Brabant septentrional), de parens nés Belges, mais habitant la Hollande depuis plus de trente ans. Il adressa, le 5 août 1831, une requête à Sa Majesté, par laquelle il demandait la qualité de Belge, et c'est parce qu'il n'a point reçu réponse à cette demande, qu'il s'est cru Belge, et n'a point profité du bénéfice de la loi du 22 septembre 1835, art. 1, § 2.

Il résulte des pièces qui se trouvent au dossier, que le pétitionnaire est receveur de l'enregistrement et des domaines à Echternach, depuis 1827; qu'il est attaché au gouvernement et que sa moralité est à l'abri de tout reproche.

Le rapporteur,

MAST DE VRIES.

Le président,

FALLON (ISIDORE).